

---

**DEMANDE CONJOINTE RELATIVE À LA FIXATION DE TAUX DE RENDEMENT  
ET DE STRUCTURES DE CAPITAL**

**DOSSIER R-4156-2021**

---

**ÉVOLUTION DES RISQUES**

**Question 1 :**

**Références:**

- (i) B-0028, p. 37, tableau 6
- (ii) B-0028, p. 7
- (iii) B-0028, p. 7
- (iv) B-0028, p. 6
- (v) B-0028, p. 19
- (vi) B-0028, p. 19
- (vii) B-0028, p. 26

**Préambule :**

Au tableau 6 de la référence (i), Aviseo résume l'impact sur le risque d'affaires des Demanderesses des grandes catégories de facteurs de risques analysés.

La FCEI souhaite obtenir davantage de précision sur le type de risque concerné (risque de réalisation du rendement sur le capital versus risque de récupération du capital) et l'impact spécifique aux sous-éléments inclus dans chacune de ces grandes catégories.

(ii)

« En ce qui a trait à la substitution du gaz naturel par l'électricité, considérant que 93% des revenus de Gazifère proviennent du secteur résidentiel et commercial, Gazifère n'est pas particulièrement exposée au risque industriel, mais plutôt par l'exode de sa clientèle résidentielle en raison d'une conversion accrue de bâtiments chauffés au gaz naturel vers l'électricité. »

(iii)

« De fait, des mesures restrictives visant le gaz naturel, à l'instar de celles imposées au mazout, nuiraient au développement des affaires de Gazifère et d'Énergir en réduisant les possibilités d'expansion du réseau actuel et en augmentant le risque d'érosion de la clientèle existante. »

(iv)

« Même si les activités de distribution ne représentent qu'une infime partie (1%) des GES émis dans le cycle de vie du gaz naturel<sup>10</sup>, le SPEDE affecte les entreprises qui le consomment et la compétitivité du gaz naturel en général qu'elles soient assujetties directement au SPEDE à titre d'émetteur ou indirectement via

leur distributeur de gaz naturel. De plus, depuis 2015, le SPEDE s'applique aussi aux distributeurs de combustibles qui sont désormais dans l'obligation de couvrir leurs émissions par l'achat de permis d'émission. L'évolution potentielle du prix minimal annuel conjoint pourrait passer de 17,71\$US en 2021 à 32,57\$US en 2030, soit une augmentation d'environ 84%<sup>11</sup>. »

- (v) « Néanmoins, Énergir étant le seul client d'Intragaz, les risques qui sont propres à Énergir affectent indirectement Intragaz, avec peut-être un certain délai. »
- (vi) « Bien que le contexte du propos soit légèrement différent, il demeure qu'Intragaz n'est pas en mesure de diversifier son risque en augmentant son nombre de clients ou son champ d'activité. Si pour une raison ou pour une autre, Intragaz cessait d'être pertinente dans le modèle d'affaires d'Énergir, l'impact financier sur l'entreprise serait particulièrement important. »
- (vii) « Pour Énergir et Gazifère, le risque à l'horizon 2030 est que les distributeurs de gaz naturel ne soient pas en mesure de décarboner leur réseau suffisamment rapidement avec le GNR et l'hydrogène. »

## Questions :

### Initiatives gouvernementales

- 1.1 Relativement à la référence (ii), est-ce que le risque lié à l'exode de la clientèle résidentielle de Gazifère est plus élevé aujourd'hui qu'il y a 10 ans? Si oui, pourquoi?
- 1.2 Est-ce que le risque lié à l'exode de la clientèle résidentielle de Gazifère est plus élevé aujourd'hui qu'il y a 5 ans? Si oui, pourquoi?
- 1.3 Est-ce que le risque lié à l'exode de la clientèle résidentielle d'Énergir est plus élevé aujourd'hui qu'il y a 10 ans? Si oui, pourquoi?
- 1.4 Est-ce que le risque lié à l'exode de la clientèle résidentielle d'Énergir est plus élevé aujourd'hui qu'il y a 5 ans? Si oui, pourquoi?
- 1.5 Veuillez indiquer comment l'Offre biénergie proposée par Hydro-Québec et Énergir affecterait ce risque si elle allait de l'avant.
- 1.6 Relativement à la référence (iii), veuillez expliquer pourquoi, en particulier dans un contexte de transition énergétique, la réduction des possibilités d'expansion du réseau actuel constitue un risque additionnel pour l'actionnaire de ne pas réaliser son rendement ou de ne pas pouvoir récupérer son capital.
- 1.7 Relativement à la référence (iv), est-ce que le risque lié au SPEDE est plus important aujourd'hui qu'il y a 5 ans? Si oui, pourquoi?

- 1.8 Est-ce que le risque lié au SPEDE est plus important aujourd'hui qu'il y a 10 ans ?  
Si oui, pourquoi?

Mouvement de bannissement

- 1.9 En quelle année précisément, le mouvement de bannissement du gaz a-t-il vu le jour?
- 1.10 Est-ce que le risque lié à ce mouvement est plus grand aujourd'hui qu'il y a 5 ans?
- 1.11 Est-ce que le mouvement de bannissement concerne seulement les nouveaux clients ou également les clients existants?
- 1.12 En quoi consiste le risque auquel sont exposés Énergir et Gazifère eu égard aux clients existants? Est-ce que ce risque a évolué depuis 5 ans?

La Loi sur les hydrocarbures

- 1.13 Veuillez expliquer l'impact de la loi sur les hydrocarbures sur le risque d'affaires d'Intragaz.

Composition de la clientèle

- 1.14 Relativement à la référence (i), veuillez indiquer si le risque de composition de la clientèle affecte le risque de réalisation du rendement autorisé, le risque de récupération du capital ou les deux.

Intragaz

- 1.15 Relativement à la référence (v), pour chacun des risques affectant Énergir, veuillez expliquer de manière explicite et détaillée par quel mécanisme une réalisation de ce risque pour Énergir résulterait en un risque pour Intragaz.
- 1.16 Relativement à la référence (vi), veuillez indiquer sur quoi se base Aviseo pour affirmer qu'Intragaz n'est pas en mesure de diversifier son risque en augmentant son nombre de clients.
- 1.17 Veuillez indiquer s'il existe des barrières faisant en sorte qu'Intragaz ne pourrait pas offrir son service à d'autres clients si Énergir ne souhaitait plus le retenir.
- 1.18 Aviseo a-t-elle évalué le risque qu'Intragaz ne soit plus pertinente pour Énergir? Si oui, veuillez présenter vos analyses.
- 1.19 Veuillez élaborer sur les services rendus par Intragaz et sur les circonstances qui devraient prévaloir pour que ces services ne soient plus pertinents pour Énergir.
- 1.20 Veuillez indiquer comment ce risque a évolué au cours des 5 dernières années.
- 1.21 Veuillez indiquer comment ce risque a évolué au cours des 10 dernières années.

GNR

- 1.22 Veuillez expliquer comment l'intégration du GNR renouvelable représente un risque relativement à la réalisation du rendement sur le capital.
- 1.22.1 Veuillez indiquer comment ce risque a évolué au cours des 5 dernières années.
- 1.22.2 Veuillez indiquer comment ce risque a évolué au cours des 10 dernières années.
- 1.23 Veuillez expliquer comment l'intégration du GNR renouvelable représente un risque relativement à la récupération du capital.
- 1.23.1 Veuillez indiquer comment ce risque a évolué au cours des 5 dernières années.
- 1.23.2 Veuillez indiquer comment ce risque a évolué au cours des 10 dernières années.

Développement de l'hydrogène

- 1.24 Veuillez clarifier si le développement de l'hydrogène accroît, réduit ou laisse neutre le risque de réalisation du rendement sur le capital des Distributeurs. Veuillez expliquer votre réponse.
- 1.24.1 Veuillez indiquer comment ce risque a évolué au cours des 5 dernières années.
- 1.24.2 Veuillez indiquer comment ce risque a évolué au cours des 10 dernières années.
- 1.25 Veuillez clarifier si le développement de l'hydrogène accroît, réduit ou laisse neutre le risque de récupération du capital des Distributeurs. Veuillez expliquer votre réponse.
- 1.25.1 Veuillez indiquer comment ce risque a évolué au cours des 5 dernières années.
- 1.25.2 Veuillez indiquer comment ce risque a évolué au cours des 10 dernières années.